



**PRÉFET
DE LA CORRÈZE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°19-2023-008

PUBLIÉ LE 17 JANVIER 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé /

19-2023-01-16-00004 - Arrêté portant réquisition de personnels à la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et sur les Instituts Médico-Éducatifs (IME)

d'Ussel et de Meyssac gérés par l'association les PEP19 (6 pages)

Page 3

19-2023-01-16-00003 - Arrêté portant réquisition de personnels de l'Institut Médico-Éducatif de Sainte-Fortunade (8 pages)

Page 10

Agence Régionale de Santé

19-2023-01-16-00004

Arrêté portant réquisition de personnels à la
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et sur les
Instituts Médico-Éducatifs (IME) d'Ussel et de
Meysac gérés par l'association les PEP19

ARRÊTÉ

Portant réquisition de personnels à la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et sur les Instituts Médico-Educatifs (IME) d'Ussel et de Meyssac gérés par l'association les PEP19.

Le Préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2215-1 ;

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.3131-1 à L.3131-11, et L.3131-12 à L.3131-20 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.344-1 et suivants ainsi que ses articles R.344-1 et suivants ;

VU le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, monsieur Benoît ELLEBOODE ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de monsieur Etienne DESPLANQUES en qualité de Préfet de la Corrèze

VU le préavis de grève nationale déposé pour la journée du 19 janvier 2023 ;

VU le courrier de l'association du 13 janvier 2023 informant monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine du mouvement de grève de certains personnels sur la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) de Sainte-Féréole (19270) et au sein de deux Instituts Médico-Educatifs (IME) gérés par l'association les PEP19, à savoir celui d'Ussel (19200) et Meyssac (19500) ;

CONSIDERANT, sur la base des éléments transmis, l'impossibilité d'assurer le nécessaire service minimum relatif à la continuité et la sécurité des soins au regard du niveau de mobilisation des différentes catégories de personnels de l'établissement ;

CONSIDERANT l'impossibilité de transférer dans l'urgence les résidents actuellement pris en charge dans une autre structure ;

CONSIDERANT l'urgence qui s'attache à la situation et le risque grave d'atteinte à la sécurité des résidents en l'absence de continuité des soins et des prises en charges des patients, des résidents ou du public accueilli ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu dans ces conditions, de procéder à la réquisition des personnels identifiés dans le tableau annexé afin d'assurer le service minimum nécessaire à la prise en charge du public accueilli, mesure proportionnée aux circonstances ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms figurent en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés, du 18 janvier 2023 minuit au 19 janvier 2023 minuit.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de la Corrèze et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de la Délégation Départementale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Colonel Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 16 JAN. 2023



Etienne DESPLANQUES

IME Ussel Organisation Jeudi 19 janvier 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
Chef Cuisinier	7H/15H		BARRIER P	
Tournant de cuisine	8H/14H30 16H30/20H	3	BELLE F	
Cuisinier	7H30/13H30 16H30/19H30		RALITE J	
Agent entretien	8H/12H	2	BARONI F	
	12H30/18H		PEYRAUD C	
Agents de service	7H/15H30	3	BORDES C	
	7H/11H30		BARROT N	
	7H/15H		ROUSSEYRE S	
	7H/16H30		MIALDEA K	
	12H/16H30		DOUHET N	
	12H/22H		DELARBOULAS S	
	9H/13H30		BRAL A	
	9H/16H30		AKANTOUR V	
	13H30/22H	10	BLANC P	
	7H/13h30		MARLIAC D	
	9H/16H30		GENESTINE G	
	7H/14H		TARTAIRE C	
	14h/22H		PABIOT L	
Veilleur de nuit	18/01 AU 19/01 22H-7H 19/01 AU 20/01 22H/7H	2	DURAZ Frank CHABRIER S	
INFIRMIERE	8H30/12H 17H-19H30	1	GOUJIAT H	

MAS Sainte Féréole Organisation jeudi 19 janvier 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
AMP	7h55 – 16h40	4	Marilyne BISSIERE	
			Olivier Alexis	
			Justine ROUDIE	
			Angéline COUMET	
AS	13h25-20h45	3	Isabelle JUILLE	
			Sandrine JULIOT	
			Marie-Noëlle GEMARIN	
			Nicolas MOREAU	
			Ophélie BRIAT	
AS	7h00 – 16h30	2	Lauriane MOULY	
			Charlotte SEIGNE	
			Marine MENDES	
IDE	13h25 - 21h00	3	Solène KREMPF	
			Emmanuella DURCE	
Veilleurs	Nuit : 18 au 19/01 20h40-7h30	2	Emilie DENNEL	
			Séverine LAZARO	
			Emilie DENNEL	
Agent de service	Nuit : du 19 au 20/01 20h40- 7h30	2	Séverine LAZARO	
			Patricia DI STEFANO	
Administration	8h00 - 12h00 / 13h-17h	1	Christophe LAVAUD	

Fait à Tulle le 16 janvier 2023.

BENOIT Sylvie Directrice Générale Les PEP19

 La Directrice Générale
 des PEP19
 SYLVIE BENOIT

Les PEP 19
 Pupilles de l'Enseignement Public
 23 Rue A. Audubert - Bp 23
 19001 TULLE CEDEX
 Tél. 05 55 20 01 41 - Fax 05 55 20 03 01
 Siret 777 967 068 00175 - NAF 8699B

IME Meyssac Organisation jeudi 19 janvier 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
Service Transport	7h-9h/ 16h-18h30			
	7h-9h/ 16h-18h30			
	6h30-9h/ 16h-18h30			
Service médical	7h-9h/16h-18h30			
	07H30-16H30			
Service de nuit	21H30-08H00	1	VIRONDEAU Isabelle	
	21h30-08H00	1	MILLET Marianne	
Service restauration	07H45-15H00			
	07H45-14H45			
Service ménage	07H15-12H00/13H-16H			
Service lingerie	07H00-13H30		BOUNY Céline	
	07H15-16H00		CHAFFAI Nora	
Service éducatif	12H00-21H30		BROUILLET Marie	
	13H30-16H30		KIMBERT Dominique	
	13H00-21H30		LATCHMANSING Elodie	
	08H45-18H30		ESCURE Sylvie	
	16H00-22H00		VIAUD Véronique	
Service administration				

Les PEP 19

Pupilles de l'Enseignement Public

23, Rue A. Audubert - BP 23

19001 TULLE CEDEX

Tél. 05 55 20 01 41 - Fax 05 55 20 03 01

Siret 777 967 068 00175 - NAF 8899B

La Directrice Générale
des PEP19
SYLVIE BENOIT

**Organisation de la continuité des services au sein de deux IME PEP19 et de la MAS de Sainte Féréole
suite au préavis de grève nationale pour la journée du 19 janvier 2023 par les organisations
syndicales nationales - du 18 janvier 2023 minuit au 19 janvier minuit.**

Service minimum dans le cadre d'une réquisition

Agence Régionale de Santé

19-2023-01-16-00003

Arrêté portant réquisition de personnels de
l'Institut Médico-Éducatif de Sainte-Fortunade

ARRÊTÉ

Portant réquisition de personnels de l'Institut Médico-Educatif de Sainte- Fortunade

Le Préfet de la Corrèze,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2215-1 ;

VU le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.3131-1 à L.3131-11, et L.3131-12 à L.3131-20 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.344-1 et suivants ainsi que ses articles R.344-1 et suivants ;

VU le décret du 7 octobre 2020 publié au JORF n°0245 du 8 octobre 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, monsieur Benoît ELLEBOODE ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de monsieur Etienne DESPLANQUES en qualité de Préfet de la Corrèze

VU le préavis de grève déposé le 16 janvier 2023 par un collectif de salariés de l'Institut Médico-Educatif de Sainte-Fortunade, les organisations syndicales Sud Santé Sociaux 19 et CGT PEP19 pour une grève débutant le 16 janvier 2023 à 9h15 pour une durée illimitée ;

VU le courrier de l'association du 16 janvier 2023 informant monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine du mouvement de grève de certains personnels de l'Institut Médico-Educatif (IME) de Sainte-Fortunade (19490) géré par l'association les PEP19 ;

CONSIDERANT, sur la base des éléments transmis, l'impossibilité d'assurer le nécessaire service minimum relatif à la continuité et la sécurité des soins au regard du niveau de mobilisation des différentes catégories de personnels de l'établissement ;

CONSIDERANT l'impossibilité de transférer dans l'urgence les résidents actuellement pris en charge dans une autre structure ;

CONSIDERANT l'urgence qui s'attache à la situation et le risque grave d'atteinte à la sécurité des résidents en l'absence de continuité des soins et des prises en charges des patients, des résidents ou du public accueilli ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu dans ces conditions, de procéder à la réquisition des personnels identifiés dans le tableau annexé afin d'assurer le service minimum nécessaire à la prise en charge du public accueilli, mesure proportionnée aux circonstances ;

Sur proposition du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms figurent en annexe du présent arrêté sont réquisitionnés, du 17 janvier 2023 minuit au 20 janvier 2023 minuit.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication de faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de la Corrèze et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur de la Délégation Départementale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Colonel Commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 17 JAN. 2023



Etienne DESPLANQUES



Organisation de la continuité des services au sein de l'IME de Sainte Fortunade suite au préavis de grève du 16 janvier 2023 par les organisations syndicales PEP19 pour une durée illimitée.

Service minimum dans le cadre d'une réquisition

IME Sainte Fortunade du 17 Janvier 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
Service Transport	8H00-12H08	2	Fabien LAGY Thierry NOILHETAS	
	8H00-12H15/16H15-19H00			
Service médical	13H30-19H30	1	Anne LECLERCQ	
	21H15-00H00			
Service de nuit	22H00-00H00	2	Christel NOBLET Laetitia GARRET	
	08H15-12H30/13H15-17H00			
Service logistique	07H30-13H30/16H30-17H30	1	Julien OZOUF	
Service restauration	07H00-12H00/13H-17H	1	Nadine POUGET	
Service ménage	07H00-12H00/13H-17H	1	Stéphanie CROIZET	
Service éducatif	DAEP/PEDA	5	Lucie VIGNERON Pierre GAUVREAU Sandrine BACHELLERIE Cédric FAVARCQ Valentin CERDA	
	12H00-21H30			
	12H00-17H00			
	13H30-21H30			
	PREPA PRO			
	12H00-21H30			
	7H30-13H30-13H50-17H00			
	PRO/ATELIERS			
	8H15-17H00			
	7H45-16H30			
Service éducatif	7H45-16H30	6	Mickaël PIMENTA Benjamin MARCHAT Michel MADELBOS Sandrine TEYSSIER Fanny BONILLO Fabien SELLOUMA	
	7H45-16H30			
	16H00-22H15			
	16H00-22H15			
	08H00-12H00/13H00-17H15			
	08H00-12H00/13H00-17H15			
Service administration	08H00-12H00/13H00-17H15	1	Nathalie CHASTANG	

IME Sainte Fortunade du 18 Janvier 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
Service Transport	6h30-9h 7H-9H30/15H00-19H45	2	Fabien LAGY Thierry NOILHETAS	
Service médical	10H30-12H30/13H30-19H30	1	Isabelle TREINS	
Service de nuit	00H00-08H30 00H00-7H45	2	Laetitia GARRET Christel NOBLET	
Service logistique	21H15-00H00 22H00-00H00	2	Christel NOBLET Della BELGHERBIA	
Service restauration	08H00-12H15/13H-17H00	1	Pierre MADELMONT	
Service ménage	07H30-13H30/16H30-19H30 08H00-12H00/13H-16H	1	Nadine POUGET Nathalie MEYRIGNAC	
Service éducatif	DAEP/PEDA 8H30-12H00/14H00-21H30 8H15-18H 12H00-21H30 7H30-11H00 12H00-21H30 PREPA PRO 07H30-15H00 08H15-18H00 11H00-21H30	8	Élodie BURLAUD Lucie VIGNERON Pierre GAUVREAU Cécile MARSALLES Yannick PHILIPPE Rachid BOUDERGA Cédric FAVARCQ Céline GLADIER	
Service administration	PRO/ATELIERS 8H00-18H00 12H-21H15 16H30-21H30 7H30-13H15 8H15-12H/13H15-19H00 8H15-12H/13H15-17H30 08H30-12H30/13H30-18H	6	Nicolas PAILLER Cathy QUEYRAUX Pierre Vincent ESTRADE Sandrine TEYSSIER Maxime NORMAND Michel MADELBOS Nathalie DUBOIS	

IME Sainte Fortunade du 19 Janvier 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservistes
Service Transport		0		
Service médical				
Service de nuit	09H00-12H30/13H00-19H30 00H00-07H45 00H00-08H30 21H15-00H00 22H00-00H00 22H00-00H00	1 2 3	Anne LECLERCQ Christel NOBLET Della BELGHERBIA Christel NOBLET Della BELGHERBIA Laetitia GARRET	
Service logistique	08H15-12H30/13H15-17H00	1	Julien OZOUF	
Service restauration	08H00-13H30/17H00-19H30 08H45-15H00/17H30-19H30	2	Sophie BONNET Marion FORNASIER	
Service ménage	08H00-12H00/13H-17H PEDA/PREPA PRO 07H30-13H30 7H45-13H30/13H50-17H00 13H30-21H30 11H45-13H45/16H-21H30	1 4	Sabine LEYGNAC Cédric FAVARCO Sandrine RIGAU Valentin CERDA Mickaël PIVENTA	
Service éducatif	PRO 08H30-17H00 7H30-16H30 8H15-16H30 16H-21H15 16H-22H15 16H-22H15	6	Pierre GAUVREAU Benjamin MARCHAT Muriel FOURNIAL Fabien SELLOUMA Nicolas PAILLER Fanny BONILLO	
Service administration		0		

IME Sainte Fortunade du 20 Janvier 2023

Fonctions	Horaires	Nombre de professionnels	Noms et prénoms personnels réquisitionnés	Noms et prénoms personnels réservés
Service Transport	7h-9h45/15h15-18h15 7H00-9H30/15H30-19H	2	Fabien LAGY Thierry NOILHETAS	
Service médical	09H00-12H00/13H30-16H30	1	Isabelle TREINS	
Service de nuit	00H00-07H45 00H00-08H30 00H00-08H30	3	Christel NOBLET Della BELGHERBIA Laetitia GARRET	
Service logistique	08H00-12H15/13H-15H45	1	Pierre MADELMONT	
Service restauration	07H45-15H00 9H15-15H00	2	Nadine POUJET Kévin DE MATOS	
Service ménage	08H00-12H00/13H-16H15	1	Stéphanie CROIZET	
	DAEP/PEDA/PREPA PRO 07H30-16H00 8H00-18H30 8H15-16H00 7H45-13H30/13H50-16H00 7H30-9H30 8H15-13H30/13H50-16H00 12H00-16H00	7	Lucie VIGNERON Pierre Vincent ESTRADE Yannick PHILIPPE Sandrine RIGAU Marie FONTENEAU Valentin CERDA Cédric FAVARCQ	
Service éducatif	PRO 08H30-18H30 8H30-16H00 8H15-12H00/13H15-15H30 8H15-15H30 8H15-12H00/13H15-16H00	5	Mickael PIMENTA Cathy QUEYRAUX Benjamin MARCHAT Michel MADELBOS Sandrine TEYSSIER	
Service administration	08H00-12H00/13h00-18H00	1	Nathalie CHASTANG	

Fait à Tulle le 16 janvier 2023.

BENOIT Sylvie Directrice Générale Les PEP19



